



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_05_0002

OBJET :

Autorisation de signature de la Convention de vente d'eau entre le SMDEA09 et la société TOUJA SA, dans le cadre du chantier de la future usine de production d'eau potable du Vignoble à Foix

L'an deux mille vingt cinq, le six mai, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Alain GARNIER, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Thierry PORTET

Considérant que le SMDEA a été sollicité par l'entreprise TOUJA SAS pour la vente d'eau temporaire en provenance du réseau de distribution d'eau potable de la ville de Foix, afin d'alimenter en eau potable, le chantier de la future usine de production d'eau potable du Vignoble.

Considérant que le SMDEA a en charge l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, et la facturation des volume distribués.

Considérant que l'entreprise TOUJA SAS se chargera du raccordement et de la mise en œuvre d'une canalisation d'alimentation de la base de vie et du chantier depuis les points de livraison ; ainsi que du contrôle et de la régulation du débit d'alimentation.

Considérant que les deux points de livraison seront situés au niveau du chantier et de la base de vie. Deux compteurs seront mis en œuvre par le SMDEA.

Oùï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ladite convention.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer la convention de vente d'eau entre le SMDEA et la société TOUJA SAS, dans le cadre de l'alimentation en eau potable du chantier de la future usine de production d'eau potable du Vignoble à FOIX.